82-11E

Current Issue Review

The Impact of High Interest Rates on Farm Businesses

Leonard A. Christie

Science and Technology Division
Research Branch

8 February 1982
Reviewed 16 March 1987

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

Research Branch

88-00820/

The Research Branch of the Library of Parliament works exclusively for Parliament, conducting research and providing information for Committees and Members of the Senate and the House of Commons. This service is extended without partisan bias in such forms as Reports, Background Papers and Issue Reviews. Research Officers in the Branch are also available for personal consultations in their own fields of expertise.

© Minister of Supply and Services Canada 1987

Cat. No. YM32-1/82-11-1987E

ISBN 0-660-12594-3

N.B. Any substantive changes in this Review which have been made since the preceding issue are indicated in **bold print.**

CE DOCUMENT EST AUSSI
PUBLIÉ EN FRANÇAIS

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

THE IMPACT OF HIGH INTEREST RATES ON FARM BUSINESSES

ISSUE DEFINITION

During recent years, high interest rates on farm credit have greatly affected the profitability and even the viability of farm enterprises. At a time when many farms have suffered diminished cash-flow due to the divergence of their costs and commodity prices and reduction in equity based on land value, interest rates have been a significant factor in increased farm bankruptcies, foreclosures and forced sales. Their aftermath continues to cause financial stress and family distress in farm communities.

The problems and hardship caused by high interest rates moved farm organizations and Members of Parliament to appeal for programs to help farmers in financial distress. Federal and provincial governments were constrained to implement programs of limited assistance and to reappraise the farm credit system.

Three main issues arise from this situation. The most immediate issues are the form, extent and duration of assistance given to farmers to offset the high cost of money and legislation to allow an insolvent farmer to have an orderly liquidation of assets or time to make a proposal for financial reorganization or adjustment of debts. In the longer term, farm credit institutions could become more responsive to the needs and circumstances of farmers, particularly in providing sufficient credit at an affordable cost.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

BACKGROUND AND ANALYSIS

A. Evolution of the Farm Cash-Flow Interest-Payment Problem

In 1978, few farmers, businessmen and analysts expected that, by late 1981, interest rates would reach nearly 23% per annum for low-risk commercial loans. The volatility of interest rates in 1980 reinforced their assumptions that inflation could somehow be accommodated and that high interest rates would be politically untenable. Although the costs of farm inputs were increasing, farm cash receipts rose strongly during 1980 and 1981. Furthermore, a decade of land price inflation had greatly increased the equity of many farmers. Consequently, with confidence about future income, many farmers took on more debt as the banks readily increased farm lending.

The development of this problem is shown by several indicators in Table 1. By the spring of 1981 the income-credit squeeze became evident to many farmers as farm input costs soared. In that year, total operating expenses rose over 19% higher than in 1980 and interest payments claimed over 19% of total operating expenses. During much of 1981, interest rates rose sharply and many farmers with floating interest rate loans or who were arranging mortgage renewal faced potentially crippling debt charge payments. Interest payments are still a major expenditure, particularly in Western Canada where they comprise over 14% of provincial total operating expenses. Among the one-third of Canada's farmers who are the most productive yet carry most of the farm debt, interest payments represent a much larger percentage of their total expenditures.

Interest rates moderated during 1982 and eventually stabilized at 11.0% until the first quarter of 1984. As interest rates rose again in the United States and the Bank of Canada raised the bank rate to support the depreciating dollar, the Canadian prime rate rose to 13.5% by July 1984. Thereafter, the prime rate decreased to 10.0% by 4 October 1985. The rate had not been so low since August 1978. The prime lending rate in the United States continued downward to 9.5% in June 1985 and to 7.5% in August 1986 and thereafter. However, Bank of Canada action to

TABLE 1: AGRICULTURAL ECONOMIC INDICATORS

Item	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987 Q.1(5)
Bank Prime Rate	10.04	8.50	9.69	12.90	14.25	19.29	15.81	11.17	12.06	10.58	10.52	9.14
5-year Mortgage Rate	11.78	10.36	10.59	11.98	14.32	18.15	17.89	13.29	13.58	12.13	11.21	10.33
FCC Long-Term Loan Rate (April 1st)	9.75	9.25	9.50	10.75	13.00	14.00	16.50	13.08(1)	14.4(1)	13.00(2)	11.44(3)	11.0(3)
Consumer Price Index (annual rate)	7.5	7.9	8.8	9.2	10.2	12.5	10.8	5.8	4.4	4.0	4.1	3.9
Farm Input Price Index (annual rate)	6.3	4.2	11.7	16.8	9.7	14.3	3.2	1.1	2.6	0	1.9	-
Index of Farm Prices of Agr. Products (annual rate)	-4.2	-1.7	15.0	16.0	8.2	7.9	-0.7	-0.7	4.8	-4.6	-4.8	-5.2
Farm Interest Payments as % of Total Operating Expenses--Canada	11.3	11.4	12.3	14.7	15.4	19.4	17.4	14.7	14.6	13.5	13.8	-
Index of Farm Real Estate Value per Acre (1971=100)	219.1	235.7	265.2	320.9	385.2	427.8	430.8	412.4	395.3	365.8	336.0	-
Steers, A1,2-1000 lbs+, Toronto, $ per cwt. (annual)	41.89	44.50	62.07	80.23	80.74	80.00	80.54	78.98	85.30	81.60	83.05	84.50
Hogs, Index 100, Ontario, $ per cwt. (annual)	64.10	60.97	69.80	64.15	59.08	70.01	83.32	70.75	72.65	68.50	81.57	72.70
Corn, No. 2 CE, Chatham, Ont., $ per tonne (crop year ending)	100.21	87.87	82.00	107.68	118.92	151.95	114.68	116.54	160.03	138.68	114.72	90.95
Wheat, 1 CWRS-CWB Export, Thunder Bay, $ per tonne (crop year ending)	172.14	123.86	137.20	177.32	215.38	246.62	214.31	204.64	215.21	235.33(4)	249.39	185.10
Exchange Rate US $ per Can. $	1.0141	0.9403	0.8770	0.8536	0.8554	0.8340	0.8103	0.8114	0.7723	0.7325	0.7197	0.7426

(1) Annual average. (2) Annual average for 20-year loan rate. (3) Average for 15-year rate. (4) Lower St. Lawrence. On 18 March 1985, differential between Thunder Bay and St. Lawrence ports was $24.82 per tonne. (5) Provisional data.

Sources: Bank of Canada Review; Statistics Canada; Agriculture Canada.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

support the dollar again increased interest rates to 13.0% by mid-February 1986. Rates receded to 9.75% by 18 July 1986. **On 12 March 1987, the rate decreased again to 8.75%.**

Farm Credit Corporation interest rates were reduced on 19 May 1986 to their lowest levels since October 1979. Five, ten and fifteen year mortgages now cost 10.75%, 11.00% and 11.00% respectively. The interest rate is 6% on fully indexed commodity-based loans in good standing and 8.5% on partially indexed loans. In their recent discussion paper, the Manitoba Department of Agriculture stressed the reduction of interest rates to single digit levels, ideally not more than 3% above the inflation rate. **The interest rate for a fully indexed commodity-based loan is close to this level.**

In 1986, realized net farm income is estimated to be above 1985 levels in all provinces except Saskatchewan, before taking into account any special government assistance. On a national basis, net income was about 19.6% above the 1985 level. This change occurred from higher livestock receipts offsetting lower crop receipts, and from lower farm operating expenses. However, after taking inflation into account, real net income was lower nationally and in four provinces (Prince Edward Island, New Brunswick, Saskatchewan, Alberta) than in 1981.

The real purchasing power of the prices of steers, hogs, and particularly corn and wheat, for farm inputs, is lower in the first quarter of 1987 than in 1981. Cattle prices rose in the third and fourth quarters of 1986, and decreased in the first quarter of 1987. A lower cattle inventory will maintain prices near the 1986 average, if the retail price of beef does not increase greatly. Hog prices peaked in the third quarter of 1986 and then decreased substantially by the first quarter of 1987. Both American and Canadian pork production will increase in 1987, with prices becoming lower in the latter half of the year. The excess wheat and corn overshadowing North American and world markets and lower U.S. loan rates will depress grain prices in 1987. The Canadian countervailing duty on imported American corn supported Canadian corn prices into the first quarter of 1987, despite the lower value of the American dollar. The price of 1 CWRS wheat will be sustained for the remaining months of the 1986-87

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

crop year by limited supplies. However, in the 1987-88 crop year, lower prices are forecast and could be reinforced with an increase in supply and a continuation of the export incentive programs of the United States and the European Economic Community.

B. Immediate Impacts

1. Bankruptcies

The increased rate of farm bankruptcies is the most prominent impact attributable in part to high interest rates. Bankruptcies from 1979 to 1985 are classified by farm type in Table 2. In perspective, the number of farm bankruptcies per year has been small relative to the total number of business bankruptcies and to the total number of farms. As a percentage of all business bankruptcies, farm bankruptcies ranged between 2.2% in 1979 and 5.7% in 1986. The number of farms going bankrupt is about one-tenth of 1% of the total number of farms in Canada or about one-half of 1% of farms with $50,000 or more of gross sales. The farm bankruptcy figures should be interpreted carefully because they are only one aspect of farm financial problems.

From 1985 to 1986, bankruptcies decreased by nearly 13.4% to 440. The largest number were in the livestock and field crop sectors where prices have been low relative to production costs. Over the eight-year period in which these statistics have been collected, these two sectors suffered the greatest losses, as shown in Table 2. The mixed livestock and field crop enterprises were the third most affected group. From January 1979 to January 1987, 3,036 farm businesses terminated in bankruptcy.

The number of farm bankruptcies during the first, second and third quarters of 1986, in field crop and fruit and vegetable enterprises, remained close to the total of the corresponding quarters of 1984 and 1985 (Table 3). While bankruptcies among livestock producers have decreased, failures in field crop enterprises have continued at a higher level since 1983. Recent bankruptcies of field crop producers are concentrated in Ontario and the Prairie Provinces. Livestock enterprise failures are greatest in Quebec, Ontario and Alberta.

TABLE 2: ANNUAL FARM BANKRUPTCIES, 1979 TO 1986

Type of Farm	Number Filed								Per Cent Change
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1986/85
Livestock	53	98	126	188	209	239	201	164	-18.4
Field Crops	17	44	31	83	132	138	126	115	- 8.7
Fruit & Vegetable	9	8	10	8	23	18	18	19	+ 5.6
Livestock & Field Crop Mixed	18	31	36	37	62	82	85	75	-11.8
Miscellaneous Specialty	28	41	58	94	62	74	78	67	-14.1
TOTAL	125	222	261	410	488	551	508	440	-13.4

Source: Canada, Consumer and Corporate Affairs, Bankruptcy Branch, Ottawa, January 1987.

TABLE 3: NUMBER OF FARM BANKRUPTCIES FILED BY QUARTER, 1984 TO 1986

Type of Farm	1984				1985				1986			
	Jan - Mar	Apr - June	July - Sept	Oct - Dec	Jan - Mar	Apr - June	July - Sept	Oct - Dec	Jan - Mar	Apr - June	July - Sept	Oct -Dec
Livestock	76	66	40	57	62	53	39	47	50	47	39	28
Field Crops	45	34	29	30	38	33	29	26	29	41	22	23
Fruit & Vegetable	3	4	5	6	3	1	5	9	8	3	5	3
Livestock & Field Crop Mixed	21	20	17	24	24	19	22	20	12	14	26	23
Miscellaneous Specialty	23	21	13	17	25	18	16	19	16	11	22	18
TOTAL	168	145	104	134	152	124	111	121	115	116	114	95

Source: Canada, Consumer and Corporate Affairs, Bankruptcy Branch, Ottawa, January 1987.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

2. Other Indicators of Farm Business Problems Attributable to High Interest Rates

Quantifying the true depth and extent of economic problems among farm businesses is difficult. Farm bankruptcy statistics indicate only part of the story since they do not fully account for the number of farm business failures which have occurred. We do not know the full extent of foreclosures and power-of-sale actions. Forced liquidations and private sales are increasing. The Ontario Federation of Agriculture estimates that for every farmer declaring bankruptcy, as many as 10 farmers are under pressure to sell out. Furthermore, it is difficult to determine which impacts are due to high interest rates and difficulties in arranging refinancing as opposed to financial management problems. Any picture of economic distress will also be clouded by the actions of farmers attempting to improve their cash position, reduce risk and protect their business reputation.

Increasing arrears on loans have become a sign of the times. Only 7.0% of all 70,354 Farm Credit Act loans were in arrears at 31 March 1976. The total arrears of amounts above $100 represented 6.4% or $9,562,000 of the amount owed to the Farm Credit Corporation in the previous 12 months. At the end of the 1984-85 fiscal year, the percentage of FCA accounts in arrears increased from 12.4% in the preceding year to 15.3%. The amounts owed above $500 increased by 49% from $107 million to $160.3 million at 31 March 1985. Farm debt outstanding from all lenders in Canada totaled $22.1 billion at 31 December 1985, or 39.2% above the total of 1980. **The total debt outstanding continues to increase slowly.** At 31 March 1986, 18.1% (14,070) of FCA accounts were in arrears for a total of $245 million. **By mid-February 1987, 16,511 accounts were in arrears for a total of $360.3 million.**

The percentage of loans used for debt consolidation is another indicator of difficult financial times. The percentage of approved loans under the Farm Credit Act used to repay debts other than those secured by land increased from 5.0% in 1978-79 to 9.3% in 1980-81 and to 29.7% in 1982-83. The combined percentage of FCA funds used to repay both

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

land-secured debts and other debts increased from 30.6% in 1978-79 to 52.2% in 1982-83. Again in 1983-84, 51.2% of the $778.9 million in all loans was used to repay such debts. Among the fewer loans approved in 1985-86, 28.5% of the $247 million in the FCA approved loans was used to repay such debts. This change is due to the phasing out of the Special Farm Financial Assistance Program and reduced requirements for debt consolidation.

The ratio of net cash income(1) to interest on indebtedness (interest coverage ratio) is an indicator of the capacity to service debt and of the vulnerability of agriculture to the debt load at current interest rates. Between 1973 and 1975, farmers in Canada had $8.81 to $7.94 of net income for every dollar of interest payments. Thereafter, as interest rates and payments increased relative to stagnating net income, the ratio decreased considerably. The ratio improved slightly in 1986. The net cash income per dollar of interest payments across Canada was $3.67 in 1979 and $3.54 in 1986. Net income per dollar of interest payments is now as low as $4.37 in Ontario, $2.73 in Alberta and $2.81 in British Columbia. In order to improve the financial stability of agriculture, interest rates will have to decrease and/or net income will have to increase.

The 1984 Farm Survey by the Farm Credit Corporation indicated that the financial plight of some of Canada's most productive farmers was more serious than previously comprehended. One-third of the farmers surveyed have low equity of around 60% or less and carry nearly 80% of the total farm debt. They are Canada's youngest farm operators and produce about one-half of the nation's food output. These younger farmers suffer the most financial stress. The survey showed that about 45,000 farms or nearly 20% of a total of 228,750 farms were under severe financial stress, and that some 1,700 of them might fail because their debts equalled or exceeded assets. In addition, another 16,000 farms or 7% of the total were experiencing moderate financial stress with debt payments claiming over 25% to 40% of farm sales and net worth being between 15% and 40% of

---

(1) Realized net income plus interest; represents funds for living and debt repayment.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

total assets. These numbers are based on specific criteria of financial stress. In 1985, the FCC updated their estimate to indicate that 23% of commercial farmers are now in severe financial stress. A new survey will be made in 1987.

C. How Well Can Farmers Cope With High Interest Rates?

We have dealt with some of the extreme effects of high interest rates. Of course, many farm businesses may in fact be in no danger of bankruptcy or foreclosure but, because of high interest rates or other factors, may be operating at far less than a fair return on investment. Establishing rates of return and profitability in the farm sector has been a long-standing problem. Recent studies (Farm Incomes in Canada, George L. Brinkman, Economic Council of Canada, 1981) have shown that if capital gains are taken into account, farm operations can be as profitable as businesses of similar size. Farmers point out that capital gains do not produce cash-flow which they need for reinvestment and for day-to-day expenses.

Furthermore, liquidating assets to realize capital gains is likely to be difficult in times of general financial duress. To compound the problem, there is evidence that land values are declining in some provinces which will affect the granting of credit based on equity farmers have in their enterprises.

Another problem for farmers arises from their role as price-takers in a competitive market structure. Even with marketing organizations, farmers have difficulty passing on higher costs immediately to consumers. Higher interest costs are no exception. The problems of adjustment to high interest rates are just as formidable for farmers as for other businessmen.

On the other hand, we must recognize that farm income stability has been enhanced in recent years and that the relative wealth of established commercial farmers cushions the impact of high interest rates. Furthermore, good financial organization and long-term planning are practised on many farms. Although agriculture has become a highly capital-intensive industry dependent on credit to maintain and improve farm

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

production, farmers in general are not highly leveraged. The equity of Canadian farmers ranged between 85% in 1981 and 80% in 1984. However, the equity of even good farm managers can be eroded in difficult economic periods.

D. Outlook and Long-Term Impacts

During the past five years, long-term interest rates and even short-term rates have been much further above the inflation rate than during the years prior to 1980. This higher real rate of interest will be sustained by the Bank of Canada's intervening to maintain the dollar near its current exchange rate with the United States and by investors directing their funds toward higher real rates of return.

Key factors affecting future interest rate trends continue to be the monetary policy responses of the central banks, relative strength of the Canadian dollar and the American and Canadian federal government deficits. Since the Canadian economy is closely affected by U.S. economic policies, real interest rates in Canada will likely remain high as long as the U.S. does not make a significant reduction in its deficit. However, the Gramm-Rudman legislation (P.L. 19-177) passed by Congress in December 1985 requires annual reductions in the government's budgetary deficit over the next five years and elimination of the federal deficit by 1991. This action and the easing of inflationary pressures by lower oil prices gives the Federal Reserve Board more leeway to reduce interest rates in the short run.

Economic hardship in the agricultural sector can have far-reaching impacts affecting the welfare of many people other than farmers and their families. We have observed the extension of such problems into the farm machinery industry and other farm supply industries as farmers were forced to curtail expenditures and new investment. **Manufacturers' sales of farm machinery during January-November 1986 totalled $710.8 million or only 54% of the 1981 peak level, and reached the lowest total sales since 1974.** Except in 1984, sales have decreased annually since 1981. The average number of hourly-paid employees in this industry is down to about 5,300 or 52% of the 1981 level.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

E. Where Does the Issue Stand Now?

While it is recognized that all farmers in financial difficulty cannot be maintained in business, a laissez-faire decimation of good entrepreneurs in the productive mainstream of agriculture is unacceptable. The consensus is that some farmers should receive immediate, short-term assistance to enable them to remain in business until more effective long-term initiatives for farm credit are developed. The federal Minister of Agriculture suspended all foreclosure actions by the Farm Credit Corporation until 15 January 1985. Since that date, appeal boards reviewed the financial situation of farmers facing an FCC foreclosure and made recommendations to the Corporation. In mid-September 1985, the Minister declared a second moratorium on FCC foreclosures pending government decisions on debt review legislation and review of the FCC's mandate. One year later, the moratorium is still in effect while Farm Debt Review Boards and the Canadian Rural Transition Program continue operations. It will be lifted gradually as the debt review process progresses.

The Federal-Provincial Conference of Ministers and Deputy Ministers of Agriculture, meeting in November 1984, recommended immediate action on extending the Special Farm Financial Assistance Program of the FCC for two years, extending the Small Business Bond Program to 1989, providing fixed interest rate loans for one- to five-year terms under amendments to the Farm Improvement Loans Act and improving the uniformity of cash advance programs for all commodities.

The Ministers outlined other proposals for further review. These are to amend the Farm Syndicates Credit Act so that two farmers could jointly obtain credit to buy machinery; to encourage commercial lenders to use new credit instruments (long-term fixed-rate loans, accrued interest rate mortgages, shared appreciated mortgages and shared risk mortgages); to examine the development of a protection scheme against interest rate increases on commercial mortgage loans; to provide guarantees for expanded mortgage credit from private individuals under more favourable conditions than commercial sources; to examine the feasibility of a farmer-controlled bank; and to encourage parliamentary progress on agribonds.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

At 1 January 1985, farmers with FCC long-term loans obtained between 1 April 1981 and 8 December 1982, at interest rates of 14% to 16.75%, could have the interest rate on these loans reduced to 12.75% for a five-year term. By 30 June 1985, the program helped 5,455 borrowers who could not refinance their loans at lower rates with commercial lenders or with a Small Business Bond. This interest rate conversion was arranged when the FCC was permitted to refinance nearly $600 million of high interest notes from the Consolidated Revenue Fund.

From 1 April 1985, the FCC offers shared risk mortgages to farmers qualifying for a loan from the Corporation. Annual change in the interest rate of the mortgage is shared equally between the borrower and the Corporation. This new mortgage will protect borrowers against large increases in interest rates because there is a ceiling of 2.5% on interest rate increases over the six-year term of the mortgage. The loan limit is $350,000 for one applicant and $600,000 for more than one. In 1985-86, this type of mortgage represented 21.1% of FCA loans approved.

The Farm Financial Review Board in the Grey-Bruce pilot project recommended on 13 May 1985 that third-party review boards, independent of major creditors, should be established across Canada to be accessible to any farmer unable to meet his financial commitments. It is fundamental that boards should be given legislative or equivalent authority to impose settlements on creditors and farmers. Although creditors on the Board agreed that such boards would fulfill "a critical financial, social and political need" in the present state of agriculture, they opposed the granting of enforcement powers. The majority report also recommended several improvements in the farm credit system.

Provincial government support ranges from credit guarantees for qualifying farmers and interest rate subsidies to a moratorium (under The Farm Land Security Act) on foreclosures on farm land in Saskatchewan. **That moratorium is extended to 31 December 1989.** On 30 July 1986, the Government of Ontario introduced a three-year program of $150 million to reduce interest costs to an effective rate of 8% for heavily-indebted farmers having 10% to 75% equity and a reasonable chance of survival. Alberta commenced a $2 billion farm loan program through commercial

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

lenders, with a fixed interest rate of 9% for up to 20 years. On 9 February 1987, Manitoba proclaimed the Family Farm Protection Act to provide mediation in foreclosure actions and to facilitate court settlements.

Farm finance was discussed at the First Ministers' Conference at Halifax in November 1985. The federal and provincial Ministers of Agriculture presented a report to the First Ministers in November 1986 on a national agricultural strategy outlining the elements of long-term action in farm financing, market risk and other areas.

PARLIAMENTARY ACTION

Interest rate policy in relation to agriculture has been heavily debated in the House of Commons since October of 1981. Members pointed out that both the Government and financial institutions had a responsibility to investigate the advisability of aid to farmers faced with high interest rates and high input costs. On several occasions, Members asked that action be taken to permit the Farm Credit Corporation to lend more money at reasonable rates and that additional sources of funds be made available to the Corporation.

The Federal Budget of 12 November 1981 contained two important measures for farmers. Firstly, the Minister of Finance offered relief through the Farm Credit Corporation, with $50 million for loans at 11 3/4% (five percentage points below the normal FCC rate) to farmers in difficulty with current interest rates. Secondly, the budget extended the benefits of the Small Business Development Bond to unincorporated businesses including farmers. As a result, some particularly hard-pressed farmers could qualify for such bonds offered through the banks.

On 30 March, Bill C-88, An Act Respecting Loans to Farmers, was passed by the House of Commons. Part I of this legislation contained amendments to the Farm Credit Act to improve the ability of the Farm Credit Corporation to meet the long-term credit needs of farmers and to deal with unusually high interest rates. In order to achieve these objectives, the capital of the Farm Credit Corporation was raised from $150 million to $225

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

million. (This alone raised the ceiling on outstanding loans to $5.625 billion.) In addition, the legislation permitted the Corporation to obtain capital outside of that provided from government funds. The loan limit to individual qualifying farmers was raised to $300,000 (from $200,000). Farm businesses with more than one qualifying individual were limited to loans of $500,000 (up from $400,000).

Part II of this legislation is described as An Act Respecting Rebates of Interest on Farm Loans Made Under the Farm Credit Act. This Farm Loans Interest Rebate Act dealt with the short-term credit squeeze faced by certain farmers by providing interest rebates in desperate situations as promised in the 12 November Budget.

Bill C-134, An Act Respecting Rebates of Interest on Farm Loans Made Under the Farm Credit Act, was given Royal Assent on 16 December 1982. The Bill provided for loan interest rebates equivalent to 4% of the principal for a period of only two years on loans approved during a two-year period commencing 28 June 1982. Rebates were to be paid out of funds appropriated by Parliament, not out of the much needed loan funds of the FCC. These rebates began to expire in 1984.

In the Budget of April 1983, continuing problems in the farm sector were recognized by the Government with an additional $100 million of FCC funds being transferred to the Special Farm Financial Assistance Program. This action raised the total funds for lending to $150 million in 1983-84 and to $350 million since the inception of the program. There was a 4% interest rebate for two years to qualifying farmers. As an indication of the desperate farm financial situation, the $150 million for refinancing farmers in distress was used up in two months.

An Act to Amend the Farmers' Creditors Arrangement Act, Private Member's Bill C-653, was introduced by Mr. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex) for first reading on 22 April 1982. It was to provide a process administered through the courts for extension of repayment or composition of a farmer's debts. The bill was reviewed intensively by a subcommittee of the Standing Committee on Agriculture, but was terminated by the adjournment of that session of Parliament.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Another recourse for insolvent farmers was offered in Bill C-17, An Act Respecting Bankruptcy and Insolvency, which was given first reading on 31 January 1984 and second reading on 9 May 1984. The Minister of Consumer and Corporate Affairs stated that amendments would be presented to make court-formulated arrangements adapted to the needs of farmers. However, the bill was terminated in Committee by the dissolution of the 32nd Parliament on 29 June 1984.

On the basis of a motion introduced in February 1984 by Mr. G.M. Gurbin (Bruce-Grey) the establishment of an agribond program to provide additional farm credit at reasonable interest rates was reviewed by the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs in April and May 1984.

The Honourable John Wise, Minister of Agriculture, has stated that farm finance is a primary issue and effective solutions to the entire question of farm credit are being sought. During March 1985, the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs considered the discussion paper entitled Tax Issues in Agriculture and made several recommendations. With reference to farm credit, the Committee recommended that the FCC write down loans to set aside part of the principal and interest in the financial reorganization of selected insolvent farmers. It also concluded that a cost-effective agribond program targeted to certain potentially viable farmers for low-interest refinancing of existing debts could be designed. The Committee recommended that the Minister of Finance consider establishing an agribond program with specified conditions.

In the 23 May 1985 budget, the Government chose another recommendation of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs rather than those dealing with agribonds or increased tax deductions for part-time farmers, to give farmers exiting from agriculture after 1984 a lifetime exemption of $500,000 for capital gains on the sale of farm property. The existing $120,000 capital gains deferral through a registered retirement savings plan was repealed.

The budget extended the Small Business Bond Program to the end of 1987. It allows farmers to obtain financing up to $500,000 for a five-year term, at 5 or 6 percentage points less than commercial interest

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

rates. Existing borrowers under the program, who still experience financial difficulty, can refinance their loans on the due date.

In the 26 February 1986 budget, the Farm Credit Corporation was authorized to implement a $700 million commodity-based mortgage program for two years beginning 1 April 1986. The program is intended to provide cash flow relief in the short term to about 5,000 farmers by refinancing existing debts of viable FCC clients having 20% to 55% equity. Income volatility is taken into account by indexing the outstanding principal of the new mortgage to the variable prices of commodities chosen by the farmer. Interest is paid at 6% for 10 years on payments amortized for 20 years. **By 14 February 1987, 1,228 loans totalling $273.7 million had been approved; 77.4% of the loans were in the Prairie Provinces.**

On 26 June 1986, the Farm Debt Review Act (C-117) was passed by the House of Commons to establish in each province, a Farm Debt Review Board and Panels with authority only to review the financial affairs of an applicant and to facilitate voluntary arrangements between a farmer and his creditors during a stay of proceedings. The Boards are now established and functioning in all provinces.

The Canadian Rural Transition Program commenced on 10 September 1986. This $46.6 million program introduced in the February budget will provide financial assistance, job counselling, training, relocation assistance and self-employment grants or wage subsidies for farmers leaving farming after 26 February 1986. It is intended to facilitate the transition to new employment for families leaving farming because of financial difficulties. **By 27 February 1987, 603 applications were approved and 152 were pending.**

CHRONOLOGY

18 July 1959 - The Farm Credit Act, "an Act to provide for the extension of long-term mortgage credit to farmers", received assent, establishing the Farm Credit Corporation. The Act enables the Corporation to loan up to 25 times its capital.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

September 1975 - The Bank of Canada focused on combating inflation through lower monetary growth. In November, the Governor of the Bank of Canada announced targets for M1 growth (M1 being currency in circulation plus demand deposits in chartered banks).

10 March 1980 - To adapt to short-term interest volatility, the Bank of Canada adopted a floating Bank Rate to be set weekly at 0.25% above the average percentage yield of 91-day Treasury Bills at Thursday auctions.

December 1980 - The United States and Canadian prime rates reached 21.5% and 18.25% respectively.

1 April 1981 - Despite calls by farm lobby groups for moderation, the FCC raised rates to 14% following its policy to reflect the previous six-month average of rates of return on long-term government bonds.

26 August 1981 - Canadian Bank Rate was set at the unprecedented high of 21.03% Commercial loan rate for the chartered banks' best customers was 22.75%.

October 1981 - Farm Credit Corporation raised its rate to 16.75%

30 March 1982 - Bill C-88, An Act Respecting Loans to Farmers, was passed by the House of Commons. Interest rate rebates were included in this legislation.

22 April 1982 - First reading of Private Member's Bill C-653, An Act to Amend the Farmers' Creditors Arrangement Act.

28 June 1982 - In its new budget the federal government provided $100 million more for assistance to farmers in financial difficulty, allowing an expansion of loans by the FCC and an extended interest rebate program.

29 November 1982 - Bank of Canada abandoned monetary targeting of MI.

16 December 1982 - Royal Assent given to Bill C-134, An Act Respecting Rebates of Interest on Farm Loans Made Under the Farm Credit Act.

16 March 1983 - Second reading and referral to Committee of Bill C-653, An Act to Amend the Farmers' Creditors Arrangement Act. It was terminated at the adjournment of the session.

22 August 1983 - Semi-annual adjustment of FCC interest rates was abandoned. Periodic adjustments based on Crown corporations' rate and the cost of FCC borrowing will be made by Orders in Council.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

9 May 1984 - Bill C-17, An Act Respecting Bankruptcy and Insolvency, was given second reading and referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs. It was terminated by the dissolution of the 32nd Parliament.

1 April 1985 - The Farm Credit Corporation introduced shared-risk mortgages.

28 June 1985 - The Farm Improvement Loans Act was extended from 1 July 1985 to 30 December 1986.

10 July 1985 - Federal Minister of Agriculture, the Honourable John Wise, announced an in-depth review by the Farm Credit Corporation of its mandate and role, to be reported by the end of September.

1 April 1986 - The Farm Credit Corporation introduced commodity-based mortgages at 6% interest.

26 June 1986 - Bill C-117, the Farm Debt Review Act, was passed by the House of Commons.

10 September 1986 - The Canadian Rural Transition Program commenced.

11 December 1986 - Bill C-31 was introduced to extend the Farm Improvement Loans Act to 30 June 1987.

SELECTED REFERENCES

(1) Bank of Canada, Bank of Canada Review, Ottawa, Various issues, December 1981-January 1987.

(2) Brinkman, George L., Farm Incomes in Canada, Economic Council of Canada and the Institute for Research on Public Policy, Ottawa, 1981.

(3) Farm Credit Corporation, Farm Survey, Ottawa, 1984.

(4) Farm Credit Corporation, Farm Credit Statistics, 1986, Ottawa, 1986.

(5) Farm Credit Corporation, Annual Report 1985-86, Ottawa, 1986.

(6) Superintendent of Bankruptcy, Insolvency Bulletin, Consumer and Corporate Affairs, Canada, Ottawa, various issues, October 1981-November 1986.

82-11F

Bulletin d'actualité

L'incidence des taux d'intérêt élevés sur les exploitations agricoles

Leonard A. Christie

Division des sciences et de la technologie
Service de recherche

Le 8 février 1982
Revu le 16 mars 1987

Bibliothèque du Parlement
Library of Parliament

Service de recherche

Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

N° de cat. YM32-1/82-11-1987F

ISBN 0-660-92150-2

N.B. Dans ce bulletin, tout changement d'importance fait depuis la dernière publication est indiqué en **caractères gras** .

THIS DOCUMENT IS ALSO PUBLISHED IN ENGLISH

TRADUCTION

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

DÉFINITION DU SUJET

Ces dernières années, les taux d'intérêt élevés sur le crédit agricole ont beaucoup nui à la rentabilité et même à la viabilité des exploitations agricoles. À un moment où beaucoup d'exploitations réalisaient moins de bénéfices avant amortissement à cause de la différence entre leurs coûts et le prix des denrées et de la réduction de leur part de propriétaire (fondée sur la valeur de leurs terres), la hausse des taux d'intérêt a été déterminante dans l'augmentation du nombre de faillites, de forclusions et de ventes forcées, et ses contrecoups continuent de causer des difficultés financières et familiales dans les milieux ruraux.

Les problèmes causés par les taux d'intérêt élevés ont incité les organismes agricoles et les députés à réclamer des programmes en vue d'aider les agriculteurs en difficultés financières. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont été obligés de mettre en place des programmes d'aide limitée et de réévaluer le système de crédit agricole.

Ces programmes soulèvent trois grandes questions. Premièrement, il convient de déterminer la forme, la portée et la durée de l'aide fournie aux agriculteurs pour compenser le coût élevé de l'argent et d'adapter les mesures législatives nécessaires pour permettre à l'exploitant en faillite de prendre le temps de liquider ses biens ou de proposer des arrangements financiers pour le redressement de ses dettes. Enfin à long terme, les établissements de crédit agricole pourraient tenir compte davantage des besoins et des conditions de vie des exploitants agricoles, surtout en leur offrant le crédit nécessaire à un taux acceptable.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CONTEXTE ET ANALYSE

A. Évolution du problème de l'interaction entre les bénéfices agricoles avant amortissement et les intérêts à payer sur les emprunts

En 1978, peu d'agriculteurs, de chefs d'enterprise et d'analystes avaient prévu qu'à la fin de 1981 les taux d'intérêt des prêts commerciaux à faible risque auraient atteint près de 23 p. 100 par année. Ils présumaient, et l'instabilité des taux d'intérêt de 1980 leur a donné raison, que l'on réussirait d'une manière ou d'une autre à contrer l'inflation et que des taux d'intérêt aussi élevés seraient politiquement indéfendables. Les coûts des exploitants augmentaient, mais leurs rentrées en espèces se sont aussi considérablement accrues en 1980 et en 1981. De plus, après une décennie d'inflation foncière, la valeur nette de leurs terres avait également beaucoup augmenté. Dans ce contexte, parce qu'ils envisageaient un avenir prospère, de nombreux agriculteurs ont contracté de nouvelles dettes, étant donné que les banques leur prêtaient facilement.

Plusieurs indicateurs du tableau 1 témoignent de l'évolution de la situation. Au printemps de 1981, le coût des investissements agricoles a monté en flèche, et de nombreux agriculteurs se sont rendu compte qu'ils risquaient de ne pas avoir de revenus suffisants pour rembourser leurs emprunts. Cette année-là, le total de leurs dépenses d'exploitation a dépassé de presque 19 p. 100 celui de 1980 tandis que le remboursement des intérêts représentait plus de 19 p. 100 des dépenses d'exploitation. Pendant une bonne partie de l'année 1981, les taux d'intérêt ont de nouveau enregistré une forte hausse, et beaucoup d'agriculteurs qui avaient contracté des emprunts à un taux d'intérêt variable ou qui étaient sur le point de renouveler leurs hypothèques ont dû faire face à des paiements d'intérêt vraiment écrasants. Le paiement des intérêts constitue encore maintenant une dépense importante, notamment dans l'Ouest du Canada, où il représente plus de 14 p. 100 du total des dépenses provinciales d'exploitation. Pour le tiers des agriculteurs canadiens qui sont les plus productifs et qui assument pourtant la majeure partie de la dette agricole, le paiement des intérêts représente un pourcentage beaucoup plus important de leurs dépenses totales.

TABLEAU 1: INDICATEURS ÉCONOMIQUES AGRICOLES

Indicateur	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987 1er tr.(5)
Taux préférentiel	10,04	8,50	9,69	12,90	14,25	19,29	15,81	11,17	12,06	10,58	10,52	9,14
Taux hypothécaire de 5 ans	11,78	10,36	10,59	11,98	14,32	18,15	17,89	13,29	13,58	12,13	11,21	10,33
Taux sur les prêts à long terme de la SCA (1er avril)	9,75	9,25	9,50	10,75	13,00	14,00	16,50	13,08(1)	14,4(1)	13,00(2)	11,44(3)	11,0(3)
Indice des prix à la consommation	7,5	7,9	8,8	9,2	10,2	12,5	10,8	5,8	4,4	4,0	4,1	3,9
Indice des prix des entrées agricoles (taux annuel)	6,3	4,2	11,7	16,8	9,7	14,3	3,2	1,1	2,6	0	1,9	-
Indice des prix à la ferme des produits agricoles (taux annuel)	-4,2	-1,7	15,0	16,0	8,2	7,9	-0,7	-0,7	4,8	-4,6	-4,8	-5,2
Paiements d'intérêts agricoles en % des dépenses totales d'exploitation - Canada	11,3	11,4	12,3	14,7	15,4	19,4	17,4	14,7	14,6	13,5	13,8	-
Indice des valeurs foncières agricoles par acre (1971=100)	219,1	235,7	265,2	320,9	385,2	427,8	430,8	412,4	395,3	365,8	336,8	-
Bouvillons, A-1, 2-1000 lb+, Toronto, $/100 lb (annuel)	41,89	44,50	62,07	80,23	80,74	80,00	80,54	78,98	85,30	81,60	83,05	84,50
Porc, indice 100, Ontario, $/100 lb (annuel)	64,10	60,97	69,80	64,15	59,08	70,01	83,32	70,75	72,65	68,50	81,57	72,70
Maïs, n° 2 EC, Chatham, Ont., $/tonne, (fin de la campagne agricole)	100,21	87,87	82,00	107,68	118,92	151,95	114,68	116,54	160,03	138,678	114,72	90,95
Blé roux de printemps, n° 1, exporté par la CCB, Thunder Bay, $/tonne (fin de la campagne agricole)	172,14	123,86	137,20	177,32	215,38	246,62	214,31	204,64	215,21	235,33(4)	249,39	185,10
Cours du change, $US/$CAN	1,0141	0,9403	0,8770	0,8536	0,8554	0,8340	0,8103	0,8114	0,7723	0,7325	0,7197	0,7426

(1) Moyenne annuelle. (2) Moyenne annuelle pour un prêt de 20 ans. (3) Moyenne pour un prêt de 15 ans. (4) Bas-Saint-Laurent. Le 18 mars 1985, l'écart entre les ports de Thunder Bay et du Saint-Laurent était de 24,83 $ la tonne. (5) Données provisoires.

Sources: Revue de la Banque du Canada; Statistique Canada; Agriculture Canada.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

En 1982, les taux d'intérêt ont un peu baissé, et ils sont restés à 11 p. 100 jusqu'au premier trimestre de 1984. Puis, face à l'augmentation des taux aux États-Unis et à la décision de la Banque du Canada de hausser son taux d'escompte pour soutenir le dollar, le taux préférentiel canadien a atteint 13,5 p. 100 en juillet 1984. Il a ensuite chuté à 10,0 p. 100 au 4 octobre 1985, atteignant ainsi son plus bas niveau depuis août 1978. Le taux préférentiel américain a lui aussi continué de baisser, se situant à 9,5 p. 100 en juin 1985 et à 7,5 p. 100 en août 1986 et par la suite. Toutefois, les mesures prises par la Banque du Canada pour soutenir le dollar ont à nouveau fait grimper les taux d'intérêt, qui ont atteint 13 p. 100 à la mi-février 1986. **Le 18 juillet 1986, ils étaient redescendus à 9,75 p. 100, et, le 12 mars 1987, le taux préférentiel avait encore diminué jusqu'à 8,75 p. 100.**

Le 19 mai 1986, la Société du crédit agricole a abaissé ses taux d'intérêt, qui ont ainsi atteint leur plus bas niveau depuis octobre 1979. Les taux d'intérêt des hypothèques de cinq, dix et quinze ans sont maintenant de 10,75 p. 100, 11 p. 100 et 11 p. 100 respectivement. Le taux d'intérêt de base est de 6 p. 100 sur les prêts en règle pleinement indexés (basés sur le prix des denrées) et de 8,5 p. 100 sur les prêts partiellement indexés. Dans un document de travail qu'il a publié récemment, le ministère de l'Agriculture du Manitoba indique que les taux d'intérêt devraient être ramenés en deçà des 10 p. 100 et que, idéalement, ils ne devraient pas dépasser le taux d'inflation de plus de 3 p. 100. **L'intérêt sur les prêts pleinement indexés (basés sur le prix des produits agricoles) se situe à peu près à ce niveau.**

D'après les estimations, abstraction faite de toute aide spéciale de l'État, le revenu agricole net de 1986 a été supérieur à celui de 1985 dans toutes les provinces sauf en Saskatchewan. À l'échelle nationale, le revenu net a été supérieur d'environ 19,6 p. 100, à celui de 1985. Ce changement s'explique par le fait que l'augmentation des recettes tirées du bétail a compensé la diminution des revenus provenant des récoltes, et il est dû également à une réduction des frais d'exploitation agricole. Toutefois, si l'on tient compte de l'inflation, le revenu net réel a été inférieur à celui de 1981 pour l'ensemble du pays et dans quatre

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

provinces (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan et Alberta).

Le pouvoir d'achat réel des prix des bouvillons, du porc et, en particulier, du maïs et du blé, pour les entrées agricoles, est inférieur au cours du premier trimestre de 1987 à ce qu'il était en 1981. Il y a eu un redressement des prix des bovins au cours des troisième et quatrième trimestres de 1986, suivi d'un fléchissement pendant le premier trimestre de 1987. Les stocks moins importants de bovins maintiendront les prix à peu près au niveau moyen de 1986, si le prix de détail du boeuf n'augmente pas sensiblement. Les prix du porc ont atteint leur niveau maximum au cours du troisième trimestre de 1986 et ils ont ensuite marqué une baisse sensible pendant le premier trimestre de 1987. La production de porc augmentera au Canada et aux États-Unis en 1987, et les prix baisseront au cours de la deuxième moitié de l'année. Les surplus de blé et de maïs en Amérique du Nord et sur les marchés mondiaux ainsi que la baisse des taux d'intérêt sur les prêts aux États-Unis entraîneront une diminution des prix des céréales en 1987. Les droits compensateurs établis par le Canada sur le maïs importé des États-Unis ont contribué à soutenir les prix du maïs canadien au cours du premier trimestre de 1987, en dépit de la baisse du dollar américain. L'offre limitée de blé roux de printemps n° 1 de l'Ouest canadien contribuera à en maintenir le prix pendant le reste de la campagne agricole 1986-1987. Toutefois, en 1987-1988, les prix devraient baisser, l'augmentation de l'offre et la poursuite des programmes d'encouragement à l'exportation des États-Unis et de la Communauté économique européenne pouvant renforcer cette tendance.

B. Effets immédiats

1. Faillites

L'augmentation du nombre de faillites agricoles découle en partie de la hausse des taux d'intérêt. Le tableau 2 indique, par type de production, le nombre d'exploitations agricoles qui ont fait faillite de 1979 à 1985. Le nombre des faillites a été faible si l'on considère l'ensemble des exploitations agricoles et des entreprises commerciales. Les faillites agricoles représentaient environ 2,2 p. 100 du total des

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

faillites commerciales en 1979 et 5,7 p. 100 en 1986, soit à peu près 0,1 p. 100 de l'ensemble des exploitations agricoles au Canada et environ 0,5 p. 100 des exploitations agricoles dont les ventes brutes atteignent au moins 50 000 $. Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence car ils ne représentent qu'un aspect des problèmes financiers des agriculteurs.

En 1986, on a enregistré 440 faillites, soit une diminution de près de 13,4 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les secteurs les plus touchés étaient ceux du bétail et des grandes cultures, où les prix étaient bas par rapport aux coûts de production. Sur la période quinquennale correspondant à ces statistiques, ce sont les deux secteurs qui ont subi les plus lourdes pertes, comme en témoignent les données du tableau 2. Les entreprises mixtes de bétail et de grandes cultures arrivent en troisième place parmi les groupes les plus touchés. **De janvier 1979 à janvier 1987, 3 036 entreprises agricoles ont déclaré faillite.**

Dans le domaine des grandes cultures et de la culture de fruits et légumes, le nombre de faillites d'entreprises agricoles au cours des premier, deuxième et troisième trimestres de 1986 est resté à peu près équivalent au nombre total enregistré lors des trimestres correspondants de 1984 et 1985 (tableau 3). Si les faillites d'éleveurs ont légèrement diminué, celles des entreprises de grandes cultures ont continué à progresser depuis 1983; récemment, on en a observé les plus grands nombres en Ontario et dans les provinces des Prairies. Par ailleurs, c'est au Québec, en Ontario et en Alberta que les faillites d'éleveurs de bétail sont les plus nombreuses.

2. Autres indices de problèmes attribuables aux taux d'intérêt élevés dans le secteur agricole

Il est difficile d'évaluer l'ampleur réelle des problèmes économiques qu'éprouvent les exploitations agricoles. Les statistiques relatives aux faillites agricoles ne donnent pas un tableau complet de la situation puisqu'elles ne tiennent pas compte de toutes celles qui se sont déjà produites. Nous ne connaissons pas l'ampleur des forclusions et des actions en faculté de vente. Les liquidations forcées et les ventes à l'amiable se multiplient. La Fédération ontarienne de l'agriculture estime

TABLEAU 2: FAILLITES AGRICOLES PAR ANNÉE - 1979 À **1986**

Type de production	Nombre enregistré							Différence (en %)	
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	**1986**	**1986/1985**
Bétail	53	98	126	188	209	239	201	**164**	**-18,4**
Grandes cultures	17	44	31	83	132	138	126	**115**	**- 8,7**
Fruits et légumes	9	8	10	8	23	18	18	**19**	**+ 5,6**
Bétail et grandes cultures	18	31	36	37	62	82	85	**75**	**-11,8**
Autres spécialités	28	41	58	94	62	74	78	**67**	**-14,1**
TOTAL	125	222	261	410	488	551	508	**440**	**-13,4**

Source: Consommation et Corporations Canada, Direction des faillites, Ottawa, janvier **1987.**

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

TABLEAU 3: FAILLITES AGRICOLES ENREGISTRÉES CHAQUE TRIMESTRE - 1984 À 1986

Type de production	1984 janv. - mars	1984 avril - juin	1984 juill. - sept.	1984 oct. - déc.	1985 janv. - mars	1985 avril - juin	1985 juill. - sept.	1985 oct. - déc.	1986 janv. - mars	1986 avril - juin	1986 juill. -sept.	1986 oct. -déc.
Bétail	76	66	40	57	62	53	39	47	50	47	39	28
Grandes cultures	45	34	29	30	38	33	29	26	29	41	22	23
Fruits et légumes	3	4	5	6	3	1	5	9	8	3	5	3
Bétail et grandes cultures	21	20	17	24	24	19	22	20	12	14	26	23
Autres spécialités	23	21	13	17	25	18	16	19	16	11	22	18
TOTAL	168	145	104	134	152	124	111	21	115	116	114	95

Source: Consommation et Corporations Canada, Direction des faillites, Ottawa, janvier 1987.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

que pour chaque agriculteur qui déclare faillite, on en compte 10 qui sont contraints de vendre leur exploitation. De plus, il est difficile de déterminer les problèmes engendrés par les taux d'intérêt élevés et les difficultés que pose le refinancement par rapport à ceux qui découlent d'une mauvaise gestion financière. Par ailleurs, la détresse dans ce secteur est quelque peu estompée par les mesures prises par certains cultivateurs pour renforcer leur trésorerie, pour réduire les risques encourus ou pour sauvegarder leur réputation en affaires.

Les arriérés de plus en plus considérables dans le remboursement des prêts sont devenus un signe des temps. Au 31 mars 1976, 7 p. 100 seulement des 70 354 prêts consentis aux termes de la Loi sur le crédit agricole n'étaient pas remboursés au rythme prévu. Le total des arriérés de paiement supérieurs à 100 $ représentait 9 562 000 $, ou 6,4 p. 100 du total des sommes dues à la Société du crédit agricole au cours des douze mois précédents. A la fin de l'année financière 1984-1985, le pourcentage des arriérés de paiement sur les prêts consentis par la Société du crédit agricole a atteint 15,3 p. 100, alors qu'il représentait 12,4 p. 100 l'année précédente. Les sommes dues supérieures à 500 dollars ont augmenté de 49 p. 100, passant de 107 à 160,3 millions de dollars au 31 mars 1985. Pour tous les créanciers au Canada, le montant de la dette à recouvrer totalisait 22,1 milliards de dollars au 31 décembre 1985, soit 39,2 p. 100 de plus qu'en 1980. **La dette totale à recouvrer continue d'augmenter lentement.** Au 31 mars 1986, 18,1 p. 100 (14 070) des prêts consentis par la SCA étaient en souffrance, et leur montant représentait 245 millions de dollars. **À la mi-février 1987, leur nombre atteignait 16 511 et leur montant s'établissait à 360,3 millions de dollars.**

Le pourcentage des prêts utilisés pour la consolidation des dettes est un autre indice de temps économiques difficiles. Le pourcentage des prêts approuvés en vertu de la Loi sur le crédit agricole pour le remboursement de dettes non garanties par hypothèque est passé de 5 p. 100 en 1978-1979 à 9,3 p. 100 en 1980-1981 et à 29,7 p. 100 en 1982-1983. Le pourcentage combiné des fonds utilisés pour le remboursement des dettes garanties et non garanties par hypothèque est passé de 30,6 p. 100 en 1978-1979 à 52,2 p. 100 en 1982-1983. Une fois de plus en 1983-1984,

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

51,2 p. 100 des 778,9 millions de dollars consentis sous forme de prêts divers ont été affectés au remboursement de ces dettes. Si l'on examine les prêts moins nombreux approuvés en 1985-1986, on constate que 28,5 p. 100 des 247 millions de dollars de prêts consentis en application de la Loi sur le crédit agricole ont servi au remboursement de ces dettes. Ce changement s'explique par la suppression progressive du Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs et par l'assouplissement des exigences en matière de consolidation de dettes.

Le rapport entre le revenu net en espèces(1) et les intérêts sur les dettes est un indice de la capacité de service de la dette et de l'influence des taux d'intérêt actuels sur les possibilités de remboursement des dettes du secteur agricole. Entre 1973 et 1975, les agriculteurs du Canada avaient un revenu net de 8,81 à 7,94 $ pour chaque dollar d'intérêt à payer. Par la suite, comme les taux d'intérêt et les paiements augmentaient mais que leur revenu restait le même, ce rapport a considérablement baissé. En 1986, il s'est légèrement amélioré. Le revenu net en espèces par dollar d'intérêt à payer était, pour l'ensemble du Canada, de 3,67 $ en 1979 et de 3,54 $ en 1986. Il est maintenant de 4,37 $ en Ontario, 2,73 $ en Alberta et 2,81 $ en Colombie-Britannique. Afin d'améliorer la stabilité financière du secteur agricole, les taux d'intérêt devront baisser ou le revenu net augmenter.

D'après une enquête effectuée en 1984 par la Société du crédit agricole, le fardeau financier de certains des agriculteurs canadiens les plus productifs était plus lourd qu'on ne le croyait précédemment. Le tiers des agriculteurs considérés dans l'enquête avaient un avoir propre de 60 p. 100 ou moins et supportaient près de 80 p. 100 des dettes de leur exploitation. Il s'agit des plus jeunes exploitants agricoles du Canada, et ils assurent environ la moitié de la production alimentaire du pays. Ces jeunes agriculteurs sont ceux qui souffrent le plus financièrement. L'enquête a révélé qu'environ 45 000 exploitations agricoles, ou 20 p. 100 des 228 750 fermes du Canada, connaissaient une

---

(1) Revenu net réalisé avec intérêts; il représente le revenu nécessaire à la subsistance et au remboursement des dettes.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

situation financière difficile et que quelque 1 700 d'entre elles risquaient la faillite parce que leurs dettes égalaient ou excédaient leurs avoirs. En outre, 16 000 exploitations, ou 17 p. 100 du nombre total, connaissaient des difficultés financières modérées, le paiement de la dette nécessitant entre 25 et 40 p. 100 des ventes agricoles et la valeur nette se situant entre 15 et 40 p. 100 des avoirs. Ces données sont basées sur des critères précis en matière de difficultés financières. En 1985, la SCA a revu ses estimations, et il en ressort que 23 p. 100 des exploitants agricoles connaissent actuellement de sérieuses difficultés financières. Une nouvelle enquête sera effectuée en 1987.

C. Dans quelle mesure les agriculteurs peuvent-ils résister aux taux d'intérêt élevés?

Nous avons parlé de quelques-uns des effets extrêmes des taux d'intérêt élevés. Évidemment, beaucoup d'exploitations agricoles peuvent être très loin de la faillite et de la forclusion, mais en raison des taux d'intérêt élevés et d'autres facteurs, il se peut que leurs investissements leur rapportent beaucoup moins. L'établissement du niveau des revenus ou du taux de rentabilité dans le secteur agricole a toujours constitué un problème. Dans le cadre d'études récentes (Farm Incomes in Canada, George L. Brinkman, Conseil économique du Canada, 1981), on a montré que lorsqu'on tient compte des gains en capital, les entreprises agricoles peuvent être aussi rentables que d'autres entreprises de même taille. Les agriculteurs font remarquer que les gains en capital ne produisent pas les bénéfices avant amortissement dont ils ont besoin pour réinvestir et financer leurs dépenses courantes.

En outre, il peut se révéler difficile de liquider des avoirs pour réaliser des gains en capital lorsque la situation économique en général est mauvaise. Comme si ce n'était pas suffisant, la valeur des terres diminue dans certaines provinces, ce qui affectera l'accessibilité du crédit accordé sur la part de l'exploitation agricole que les agriculteurs possèdent en propre.

Un autre problème qu'éprouvent les agriculteurs tient au fait que dans un marché concurrentiel, ils ne déterminent pas leurs prix.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Même avec les offices de commercialisation, les agriculteurs ont toujours eu de la difficulté à transférer immédiatement aux consommateurs l'augmentation de leurs coûts. Les taux d'intérêt élevés ne font pas exception à cette règle. L'adaptation aux taux d'intérêt élevés est aussi difficile pour les agriculteurs que pour les autres chefs d'entreprises.

Par contre, il faut reconnaître que les revenus agricoles se sont beaucoup stabilisés ces dernières années et que la prospérité relative des agriculteurs commerciaux leur sert de tampon amortisseur contre les coups durs que peuvent infliger les taux d'intérêt élevés. En outre, beaucoup d'exploitations bénéficient de saines méthodes de gestion financière et de planification à long terme. Pourtant, même si l'agriculture est devenue une industrie très capitalistique tributaire du crédit pour maintenir et améliorer la production, les agriculteurs en général n'ont pas un coefficient multiplicateur particulièrement élevé. En 1981, les agriculteurs canadiens possédaient 85 p. 100 de leurs exploitations et 80 p. 100 en 1984. Toutefois, même les agriculteurs habiles dans la gestion de leurs exploitations risquent de voir la part de leur exploitation leur appartenant en propre s'éroder en période de difficultés économiques.

D. Prévisions et incidences à long terme

Comparativement aux taux d'avant 1980, les taux d'intérêt à long terme des cinq dernières années, et même ceux à court terme, ont dépassé de beaucoup le taux d'inflation. Les interventions de la Banque du Canada visant à maintenir la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et le fait que les investisseurs continuent d'orienter leurs fonds vers des placements dotés de taux de rendement réels plus élevés contribueront à maintenir les taux d'intérêts réels à leur niveau actuel.

Les principaux facteurs qui influeront sur les taux d'intérêt restent les politiques monétaires des banques centrales, la force relative du dollar canadien et les déficits des gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada. Étant donné que l'économie canadienne est liée de près aux politiques économiques américaines, il est probable que les taux

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

d'intérêt réels resteront élevés au Canada tant que les États-Unis ne réduiront pas sensiblement leur déficit. Le projet de loi Gramm-Rudman, adopté par le Congrès en décembre 1985, prévoit toutefois des réductions annuelles du déficit budgétaire de l'État pour les cinq prochaines années, ainsi que la suppression du déficit fédéral d'ici 1991. Grâce à cette mesure législative et à l'allègement des pressions inflationnistes, qui résulte d'une baisse des prix du pétrole, le Federal Reserve Board dispose d'une plus grande liberté d'action pour réduire les taux d'intérêt à court terme.

Les difficultés économiques que subit le secteur de l'agriculture peuvent avoir d'importantes répercussions sur le bien-être de bien des citoyens autres que les agriculteurs et leurs familles. Nous avons d'ailleurs pu observer l'extension de ces problèmes dans l'industrie de la machinerie agricole et dans celle des autres fournitures agricoles lorsque les cultivateurs ont été forcés de réduire les dépenses et les nouveaux investissements. **Les ventes de machines agricoles enregistrées par les fabricants de janvier à novembre 1986 représentaient 710,8 millions de dollars, soit seulement 54 p. 100 du niveau maximum de 1981 et leur niveau le plus bas depuis 1974.** Sauf en 1984, elles ont diminué chaque année depuis 1981. Dans cette industrie, le nombre moyen d'employés à salaire horaire a diminué et représente environ 5 300 travailleurs, ou 52 p. 100 de l'effectif de 1981.

E. Quelle est la situation actuelle?

Bien qu'on admette que tous les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières ne peuvent être maintenus en affaires, on ne saurait assister sans réagir à une décimation des bons entrepreneurs du secteur agricole. Selon le consensus établi, certains agriculteurs devraient recevoir immédiatement une aide à court terme qui leur permettra de rester en affaires jusqu'à ce qu'on arrête des mesures de crédit agricole à long terme plus efficaces. Le ministre fédéral de l'Agriculture a suspendu toutes les procédures de saisie prises par la Société du crédit agricole jusqu'au 15 janvier 1985. Depuis cette date, des comités d'appel ont étudié la situation financière des agriculteurs qui font face à une

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

saisie de la SCA et lui ont fait des recommandations. À la mi-septembre 1985, le ministre a décrété un deuxième moratoire à l'égard des procédures de saisie prises par la Société du crédit agricole, et ce, en attendant que le gouvernement prenne une décision concernant la Loi sur l'examen de l'endettement agricole et le mandat de la SCA. Un an plus tard, le moratoire est toujours en vigueur, pendant que les bureaux d'examen de l'endettement agricole poursuivent leurs activités, de même que le programme canadien de réorientation des agriculteurs. Le moratoire sera levé graduellement, au fur et à mesure que progressera l'examen de l'endettement agricole.

En novembre 1984, la Conférence fédérale-provinciale des ministres et sous-ministres de l'agriculture a recommandé des mesures immédiates afin de prolonger de deux ans le Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs de la SCA, maintenir le Programme d'obligations de la petite entreprise jusqu'en 1989, modifier la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles afin d'offrir des prêts d'un à cinq ans à taux d'intérêt fixes et améliorer l'uniformité des programmes d'avance en espèces pour tous les produits de base.

Les ministres ont tracé les grandes lignes d'autres mesures à étudier ultérieurement. Ces mesures consistent à modifier la Loi sur le crédit aux syndicats agricoles de façon que deux agriculteurs puissent obtenir conjointement un crédit pour l'achat de machinerie; encourager les établissements de prêts commerciaux à avoir recours à de nouveaux moyens de crédit (prêts à taux fixes à long-terme, hypothèques à taux d'intérêt courus, hypothèques avec participation à la plus-value et hypothèques à risques partagés); étudier la mise au point d'un programme de protection contre les hausses de taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires commerciaux; obtenir des garanties de crédits hypothécaires plus élevés consentis par des particuliers à des conditions plus favorables que dans les établissements commerciaux; étudier la possibilité de créer une banque contrôlée par des agriculteurs; et stimuler l'intervention du Parlement au sujet du programme d'obligations agricoles.

Le 1er janvier 1985, les cultivateurs qui avaient obtenu des prêts à long terme de la SCA à des taux variant de 14 à 16,75 p. 100 entre le 1er avril 1981 et le 8 décembre 1983 ont pu faire baisser ces taux

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

d'intérêt à 12,75 p. 100 pour une période de cinq ans. Au 30 juin 1985, le programme avait permis d'aider 5 455 emprunteurs incapables de refinancer leurs prêts à des taux inférieurs auprès d'établissements commerciaux ou grâce aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Cette conversion des taux d'intérêt a été mise sur pied lorsque la SCA a été autorisée à refinancer près de 600 millions de dollars de billets à intérêt élevé sur le Fonds du revenu consolidé.

Au 1er avril 1985, la SCA offre des hypothèques à risques partagés aux cultivateurs qui se qualifient pour un prêt de la SCA. La variation annuelle du taux d'intérêt sur l'hypothèque est partagée de façon égale entre l'emprunteur et la SCA. La nouvelle hypothèque protégera les emprunteurs contre les augmentations importantes du taux d'intérêt au cours des six années de l'hypothèque, étant donné que l'augmentation est plafonnée à 2,5 p. 100. La limite du prêt est de 350 000 $ pour un requérant et de 600 000 $ dans les autres cas. En 1985-1986, ce type d'hypothèque représentait 21,1 p. 100 des prêts approuvés par la SCA.

Le 13 mai 1985, l'Office d'examen du financement agricole mis sur pied dans le cadre du projet-pilote de Grey-Bruce a recommandé d'établir au Canada des commissions d'examen impartiales, sans lien de dépendance avec les principaux créanciers, à l'intention de tous les cultivateurs incapables de respecter leurs engagements financiers. Il est essentiel que ces commissions soient investies de pouvoirs législatifs ou autres leur permettant d'imposer des modes de règlement aux créanciers et aux cultivateurs. Si les créanciers participant aux travaux de l'Office ont convenu que ces commissions répondraient à un besoin financier, social et politique crucial dans la conjoncture agricole actuelle, ils se sont toutefois opposés à l'attribution de pouvoirs d'exécution. Le rapport majoritaire recommandait du reste plusieurs améliorations à apporter au système de crédit agricole.

La gamme des programmes offerts par les gouvernements provinciaux va des garanties de crédits pour les cultivateurs admissibles et des subventions pour les taux d'intérêt jusqu'à un moratoire (aux termes de la Farm Land Security Act) sur les saisies de terres agricoles hypothéquées en Saskatchewan. Ce moratoire a été prolongé jusqu'au

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

31 décembre 1989. Le 30 juillet 1986, le gouvernement de l'Ontario a instauré un programme de trois ans coûtant 150 millions de dollars, afin de ramener les taux d'intérêt à 8 p. 100 pour les cultivateurs lourdement endettés dont les capitaux propres représentent de 10 à 75 p. 100 de la valeur de leur exploitation et qui ont une chance raisonnable de s'en tirer. Par l'entremise d'établissements commerciaux de crédit, l'Alberta a lancé un programme de prêts agricoles de 2 milliards de dollars, assorti d'un taux d'intérêt fixe de 9 p. 100 pour une période pouvant aller jusqu'à 20 ans. **Le 9 février 1987, le Manitoba a proclamé la Family Farm Protection Act, qui prévoit l'intervention d'un médiateur dans les procédures de saisie et les règlements judiciaires.**

Le financement agricole a fait l'objet de discussions à la Conférence des premiers ministres qui a eu lieu à Halifax en novembre 1985. À la Conférence des premiers ministres de novembre 1986, les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral et provinciaux ont fait rapport d'une stratégie agricole nationale qui décrit les éléments d'un plan d'action à long terme concernant le financement agricole, les risques du marché et d'autres aspects connexes.

MESURES PARLEMENTAIRES

La politique des taux d'intérêt consentis aux agriculteurs est l'un des sujets qui font l'objet des plus virulents débats à la Chambre des communes depuis octobre 1981. Les députés ont fait remarquer que le gouvernement et les institutions financières avaient le devoir d'étudier le bien-fondé d'une aide financière aux agriculteurs qui devaient payer des taux d'intérêt élevés et faire face à de forts coûts de production. Les députés ont à plusieurs reprises demandé que des mesures soient prises pour permettre à la Société du crédit agricole de prêter plus d'argent à des taux raisonnables et pour qu'elle ait accès à d'autres sources de financement.

Le Budget fédéral déposé le 12 novembre 1981 contenait des mesures importantes pour les agriculteurs. D'abord, le ministre des Finances a offert une aide financière en versant à la Société du crédit agricole 50 millions de dollars pour qu'elle consente des prêts à 11,75 p. 100 (cinq points au-dessous de son taux habituel) aux agriculteurs

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

qui ne peuvent pas emprunter aux taux actuels. En second lieu, le budget a étendu aux entreprises non constituées en société, y compris aux exploitations agricoles, les avantages des obligations pour le développement de la petite entreprise; en conséquence, certains agriculteurs qui se trouvaient dans une situation particulèrement délicate ont pu acheter ces obligations, qu'on peut se procurer dans les banques.

Le 30 mars, le projet de loi C-88, intitulé Loi concernant les prêts agricoles, a été adopté par la Chambre des communes. La première partie de ce projet de loi contient des modifications à la Loi sur le crédit agricole en vue d'améliorer l'aptitude de la Société à répondre aux besoins de crédit à long terme des agriculteurs et à faire face aux problèmes temporaires des taux d'intérêt inhabituellement élevés. Pour permettre à la Société du crédit agricole d'atteindre ces objectifs, son capital a été porté de 150 millions à 225 millions de dollars. (Cette mesure à elle seule a porté le plafond des prêts à rembourser à 5,625 milliards de dollars.) En outre, le projet de loi visait à permettre à la Société d'obtenir des capitaux de sources autres que le gouvernement fédéral. Il élevait également la limite des prêts à consentir aux agriculteurs de 200 000 $ à 300 000 $. Les exploitations agricoles dirigées par plus d'un demandeur admissible auraient pu emprunter jusqu'à 500 000 $ (augmentation de 100 000 $).

La Partie II de ce projet de loi a pour titre Loi portant réduction du taux d'intérêt des prêts agricoles consentis sous le régime de la Loi sur le crédit agricole. Cette Loi sur les prêts agricoles bonifiés vise à aider certains agriculteurs qui ont besoin de crédit à court terme en leur accordant une réduction de leur taux d'intérêt lorsque leur situation est vraiment désespérée, ce qui est conforme à la promesse faite dans le budget du 12 novembre.

Le projet de loi C-134, Loi portant réduction du taux d'intérêt des prêts agricoles consentis sous le régime de la Loi sur le crédit agricole, a reçu la sanction royale le 16 décembre 1982. Ce projet de loi autorisait une réduction des taux d'intérêt équivalant à 4 p. 100 du principal pour une période de deux ans sur les prêts de deux ans approuvés à partir du 28 juin 1982. Les remboursements devaient être prélevés sur

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

les crédits affectés à cette fin par le Parlement et non sur les fonds que la S.C.A. prête et dont elle a grand besoin. Les réductions ont commencé à expirer en 1984.

Dans son budget d'avril 1983, le gouvernement, reconnaissant le problème permanent du secteur agricole, a viré du compte de la SCA 100 millions de dollars de plus au Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs. Cette mesure a porté le total des prêts à 150 millions de dollars en 1983-1984 et à 350 millions depuis la création du Programme. Les agriculteurs admissibles ont pu obtenir une réduction de 4 p. 100 de leur taux d'intérêt pour deux ans. Pour montrer à quel point la situation financière des entreprises agricoles était désespérée, signalons que le fonds de 150 millions de dollars destiné aux agriculteurs en détresse était épuisé en deux mois.

La Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, soit le projet de loi C-653, a été présenté par M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex) en vue de sa première lecture le 22 avril 1982. On y retrouvait une procédure administrée par les tribunaux pour prolonger la période de remboursement ou de composition des dettes d'un cultivateur. Un sous-comité du Comité permanent de l'agriculture a étudié à fond le projet de loi, qui n'a cependant pas survécu à l'ajournement de la session.

Une autre solution s'offrait aux agriculteurs en faillite grâce au projet de loi C-17, Loi concernant la faillite et l'insolvabilité, qui a été lu pour la première fois le 31 janvier 1984 et a reçu la deuxième lecture le 9 mai suivant. Le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré que le projet de loi serait modifié afin de mieux adapter les concordats d'origine judiciaire aux besoins des agriculteurs. Cependant, le projet de loi est mort en comité à la suite de la dissolution de la trente-deuxième législature le 29 juin 1984.

À la suite d'une motion présentée en février 1984 par M. G.M. Gurbin (Bruce-Grey), le projet de création d'un programme d'obligations agricoles visant à assurer un crédit agricole supplémentaire à des taux d'intérêt raisonnables a été étudié par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques en avril et en mai 1984.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'honorable John Wise, ministre de l'Agriculture, a déclaré que la question du financement agricole constitue une question primordiale et qu'on cherche des solutions efficaces applicables à l'ensemble du problème du crédit agricole. En mars 1985, le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a étudié le document de travail intitulé "Questions fiscales dans l'agriculture" et a formulé plusieurs recommandations. Pour ce qui est du crédit agricole, le Comité a recommandé que la SCA réduise ses prêts de façon à réserver une partie du principal et de l'intérêt à la réorganisation financière de certains cultivateurs insolvables. Il a également conclu qu'un programme d'obligations agricoles visant certains cultivateurs susceptibles d'être viables pourrait être mis sur pied pour le refinancement des dettes à des taux d'intérêt peu élevés. Le Comité a recommandé que le ministre des Finances étudie la possibilité de mettre sur pied un programme d'obligations agricoles comportant des conditions précises.

Dans son budget du 23 mai 1985, le gouvernement n'a pas opté pour les recommandations du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques concernant les obligations agricoles ou une augmentation des déductions fiscales pour les cultivateurs à temps partiel; il a plutôt choisi, selon une autre recommandation du Comité, d'accorder aux cultivateurs qui abandonnent l'agriculture après 1984 une exemption à vie de 500 000 $ au titre des gains en capital réalisés sur la vente des biens agricoles. Par ailleurs, le report de 120 000 $ prévu pour les gains en capital, au moyen d'un régime enregistré d'épargne-retraite, a été abrogé.

Le budget prévoit aussi la prolongation du Programme d'obligations pour la petite entreprise jusqu'à la fin de 1987. Les cultivateurs peuvent ainsi obtenir des prêts jusqu'à concurrence de 500 000 $ pour une durée de cinq ans, à des taux d'intérêt inférieurs de 5 ou 6 p. 100 aux taux commerciaux. Ceux qui bénéficient d'un prêt dans le cadre du programme mais qui éprouvent encore des difficultés financières peuvent refinancer leur prêt à sa date d'échéance.

Aux termes du budget du 26 février 1986, la Société du crédit agricole a été autorisée à mettre sur pied un programme de prêts de

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

700 millions de dollars afin d'offrir des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. Ce programme d'une durée de deux ans, dont la date d'entrée en vigueur a été fixée au 1er avril 1986, devrait permettre d'offrir une aide financière à court terme à quelque 5 000 agriculteurs, grâce au refinancement des dettes des clients solvables de la SCA ayant des capitaux propres de 20 à 55 p. 100. On tiendra compte de l'instabilité du revenu en indexant le capital de la nouvelle hypothèque en fonction des prix variables de produits choisis par l'agriculteur. Le taux d'intérêt sera de 6 p. 100 pour dix ans, les paiements étant amortis sur une période de 20 ans. **Le 14 février 1987, 1 228 prêts totalisant 273,7 millions de dollars avaient été approuvés; 77,4 p. 100 d'entre eux concernaient les provinces des Prairies.**

Le 26 juin 1986, la Chambre des communes a adopté la Loi sur l'examen de l'endettement agricole (projet de loi C-117) visant à créer dans chaque province un bureau et des comités d'examen de l'endettement agricole, chargés uniquement d'examiner la situation financière des requérants et de faciliter la conclusion d'accords volontaires entre ceux-ci et leurs créanciers au cours d'audiences. Les bureaux sont maintenant ouverts dans les diverses provinces.

Le programme canadien de réorientation des agriculteurs a été lancé le 10 septembre 1986. Ce programme de 46,6 millions de dollars, présenté dans le budget de février, permettra de fournir une aide financière, des conseils en matière d'emploi, une formation, une aide à la réinstallation ainsi que des subventions salariales pour travail indépendant aux personnes qui quittent le secteur de l'agriculture après le 26 février 1986. Il est conçu pour faciliter le passage à un nouvel emploi aux familles qui laissent l'agriculture à cause de difficultés financières. **Au 27 février 1987, 603 demandes avaient été approuvées, et 152 étaient à l'étude.**

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHRONOLOGIE

18 juillet 1959 - La Loi sur le Crédit agricole, "Loi ouvrant aux agriculteurs un crédit hypothécaire à long terme", reçoit la sanction royale; elle crée la Société du crédit agricole. La loi prévoit que la société peut prêter jusqu'à 25 fois son capital.

septembre 1975 - La Banque du Canada met l'accent sur la lutte contre l'inflation en réduisant la croissance monétaire. En novembre, le gouverneur de la Banque annonce que l'objectif est une croissance de M1 (M1 signifiant les devises en circulation plus les dépôts à vue dans les banques à charte).

10 mars 1980 - Pour faire face à l'instabilité des taux d'intérêt à court terme, la Banque du Canada adopte un taux flottant qui sera établi toutes les semaines à 0,25 p. 100 au-dessus du taux moyen de rendement des bons du Trésor de 91 jours adjugés le jeudi.

décembre 1980 - Les taux préférentiels aux États-Unis et au Canada atteignent respectivement 21,5 p. 100 et 18,25 p. 100.

1er avril 1981 - En dépit des appels à la modération des représentants du secteur agricole, la Société du crédit agricole porte son taux à 14 p. 100, conformément à sa politique qui consiste à refléter la moyenne des six mois précédents des taux de rendement des obligations à long terme de l'État.

26 août 1981 - Le taux d'escompte au Canada atteint un sommet sans précédent de 21,3 p. 100. Le taux préférentiel des banques à charte sur les prêts commerciaux est de 22,75 p. 100.

octobre 1981 - La Société du crédit agricole porte son taux d'intérêt à 16,75 p. 100.

30 mars 1982 - Le projet de loi C-88, Loi concernant les prêts agricoles, est adopté par la Chambre des communes. Il prévoit des remises de taux d'intérêt.

22 avril 1982 - Première lecture du projet de loi d'initiative parlementaire C-653, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers.

28 juin 1982 - Dans son nouveau budget, le gouvernement fédéral consacre 100 millions de dollars de plus à l'aide aux agriculteurs en difficultés financières, ce qui permet à

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

la SCA de consentir plus de prêts et de prolonger la durée du programme de réduction des taux d'intérêt.

29 novembre 1982 - La Banque du Canada abandonne son objectif monétaire M1.

16 décembre 1982 - Le projet de loi C-134, Loi portant réduction du taux d'intérêt des prêts agricoles consentis sous le régime de la Loi sur le crédit agricole, reçoit la sanction royale.

16 mars 1983 - Deuxième lecture et renvoi au Comité du projet de loi C-653, intitulé Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers. Il est abandonné à l'ajournement de la session.

22 août 1983 - Le rajustement semestriel du taux d'intérêt sur les prêts consentis par la SCA est annulé. Les rajustements périodiques, fondés sur les taux des sociétés d'État et les coûts d'emprunt de la SCA, se feront par décrets du Conseil.

9 mai 1984 - Le projet de loi C-17, Loi concernant la faillite et l'insolvabilité, est lu pour la deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Il reste en plan à la dissolution de la 32e législature.

1er avril 1985 - La Société du crédit agricole lance les hypothèques à risques paratagés.

28 juin 1985 - La durée d'application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est prolongée du 1er juillet 1985 au 30 décembre 1986.

10 juillet 1985 - Le ministre fédéral de l'Agriculture, l'honorable John Wise, annonce que la Société du crédit agricole fera une étude exhaustive de son rôle et de son mandat et qu'elle en présentera les conclusions à la fin de septembre.

1er avril 1986 - La Société du crédit agricole commence à offrir des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles à un taux d'intérêt de 6 p. 100.

26 juin 1986 - Le projet de loi C-117, Loi sur l'examen de l'endettement agricole, est adopté par la Chambre des communes.

10 septembre 1986 - Lancement du programme canadien de réorientation des agriculteurs.

11 décembre 1986 - Dépôt du projet de loi C-31, visant à reporter au 30 juin 1987 la fin de la période de prêt prévue dans

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

(1) Banque du Canada, Revue de la Banque du Canada, Ottawa, diverses livraisons, décembre 1981 à janvier 1987.

(2) Brinkman, George L., Les revenus agricoles au Canada, Conseil économique du Canada et Institut de recherche politique, Ottawa, 1981.

(3) Société du crédit agricole, Sondage agricole, Ottawa, 1984.

(4) Société du crédit agricole, Statistiques du crédit agricole, 1986, Ottawa, 1986.

(5) Société du crédit agricole, Rapport annuel 1985-1986, Ottawa, 1985.

(6) Surintendant des faillites, Bulletin sur l'insolvabilité, Consommation et Corporations Canada, Ottawa, numéros divers, octobre 1981 à novembre 1986.